

COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU
DEPARTEMENT 35

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

Février 2011



Dossier Loi sur l'Eau réalisé par

dm.EAU sarl
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
tel : 02.99.47.65.63
fax : 02.99.47.24.95



SOMMAIRE

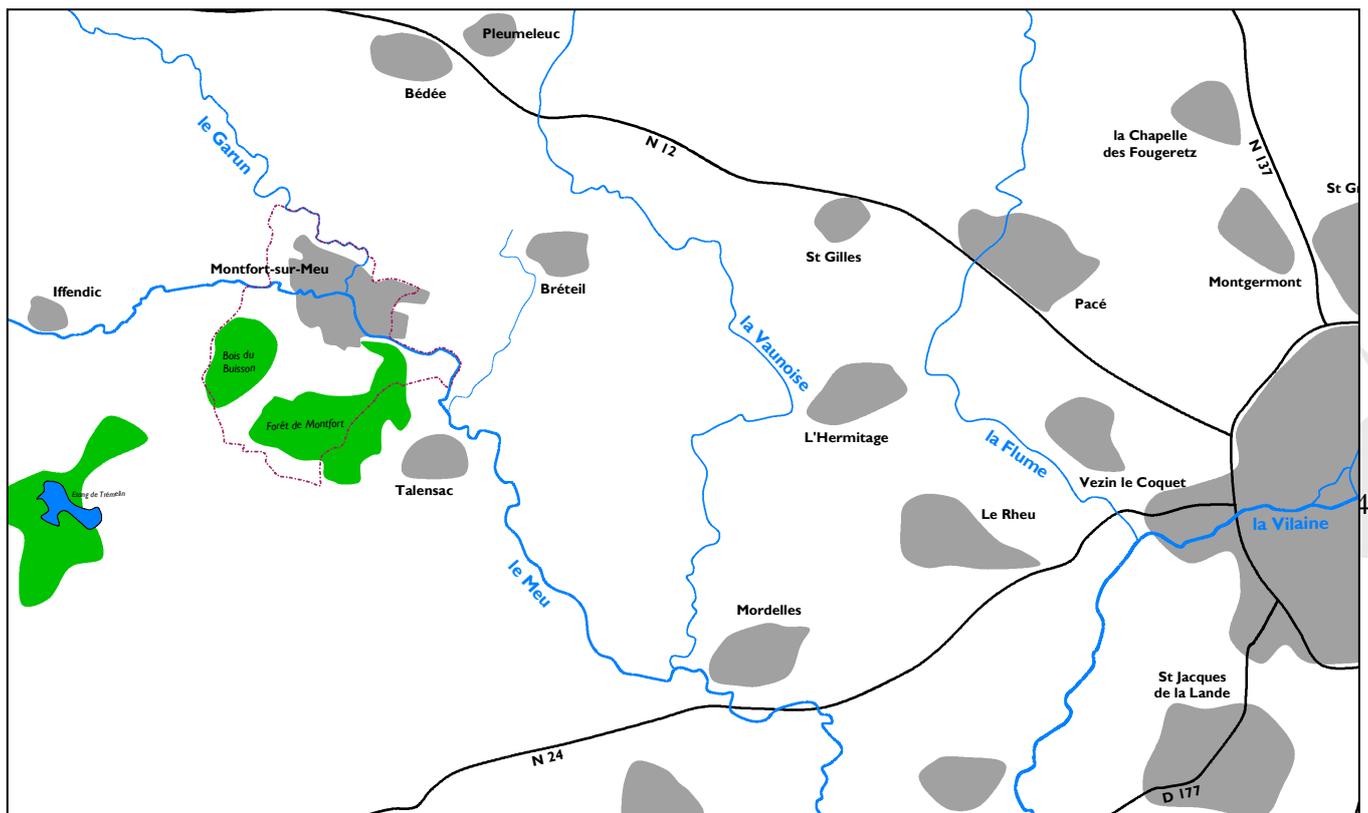
| | |
|---|----|
| DONNEES GENERALES | 4 |
| 1. Présentation | 4 |
| 2. Géologie..... | 5 |
| 3. Climatologie | 6 |
| 4. Hydrographie..... | 7 |
| PRESENTATION DES MILIEUX RECEPTEURS..... | 9 |
| 1. Hydrologie..... | 10 |
| 2. Qualité des eaux | 12 |
| PREVISIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME..... | 15 |
| EAUX USEES | 16 |
| DEFINITION DES SYSTEMES DE TRAITEMENT ET DE COLLECTE DES EAUX USEES | 16 |
| 1. Le réseau collectif de collecte des eaux usées..... | 16 |
| 2. Système d'épuration..... | 16 |
| 3. Etude de zonage d'assainissement..... | 17 |
| 4. L'assainissement autonome..... | 18 |
| DISPOSITIONS CONCERNANT LES EAUX USEES | 19 |
| 1. Station d'épuration | 19 |
| 2. Le réseau – la collecte | 20 |
| EAUX PLUVIALES..... | 21 |
| DEFINITION DU SYSTEME DE COLLECTE ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES...21 | 21 |
| 1. Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales..... | 21 |
| 2. Le réseau collectif de collecte des eaux pluviales..... | 21 |
| 3. Les infrastructures existantes pour la gestion des eaux pluviales..... | 22 |
| DISPOSITIONS CONCERNANT LES EAUX PLUVIALES..... | 23 |
| EAU POTABLE..... | 24 |
| DONNEES GENERALES | 24 |
| 1. Ressource en eau de la commune..... | 24 |
| 2. Service Incendie..... | 25 |
| DISPOSITIONS CONCERNANT L'EAU POTABLE..... | 26 |
| GESTION DES DECHETS..... | 32 |
| ANNEXES | 32 |

DONNEES GENERALES

I. Présentation

La commune de Montfort sur Meu se situe à environ 20 kilomètres au Nord-ouest de Rennes, à proximité de l'axe Rennes – Saint Brieuc (Nationale 12). Le territoire communal s'étend sur une surface de 1 400 hectares, occupée par des massifs forestiers (forêt de Montfort et Bois du Buisson), des terrains agricoles et des zones urbanisées.

Au 1^{er} janvier 2009, la commune comptait 6 028 habitants.



Carte I : Localisation du territoire communal

Une augmentation des zones urbanisées est prévue dans les années à venir. La densification et l'extension de l'agglomération sont envisagées pour un total de 35 hectares comprenant une augmentation de 840 logements. Le rythme de développement envisagé devrait être d'environ 55 logements par an.

La commune de Montfort-sur-Meu dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales.

Cette commune dispose de sa propre production d'eau potable. Les eaux prélevées sont traitées à l'usine des Grippeaux via une filière complète.

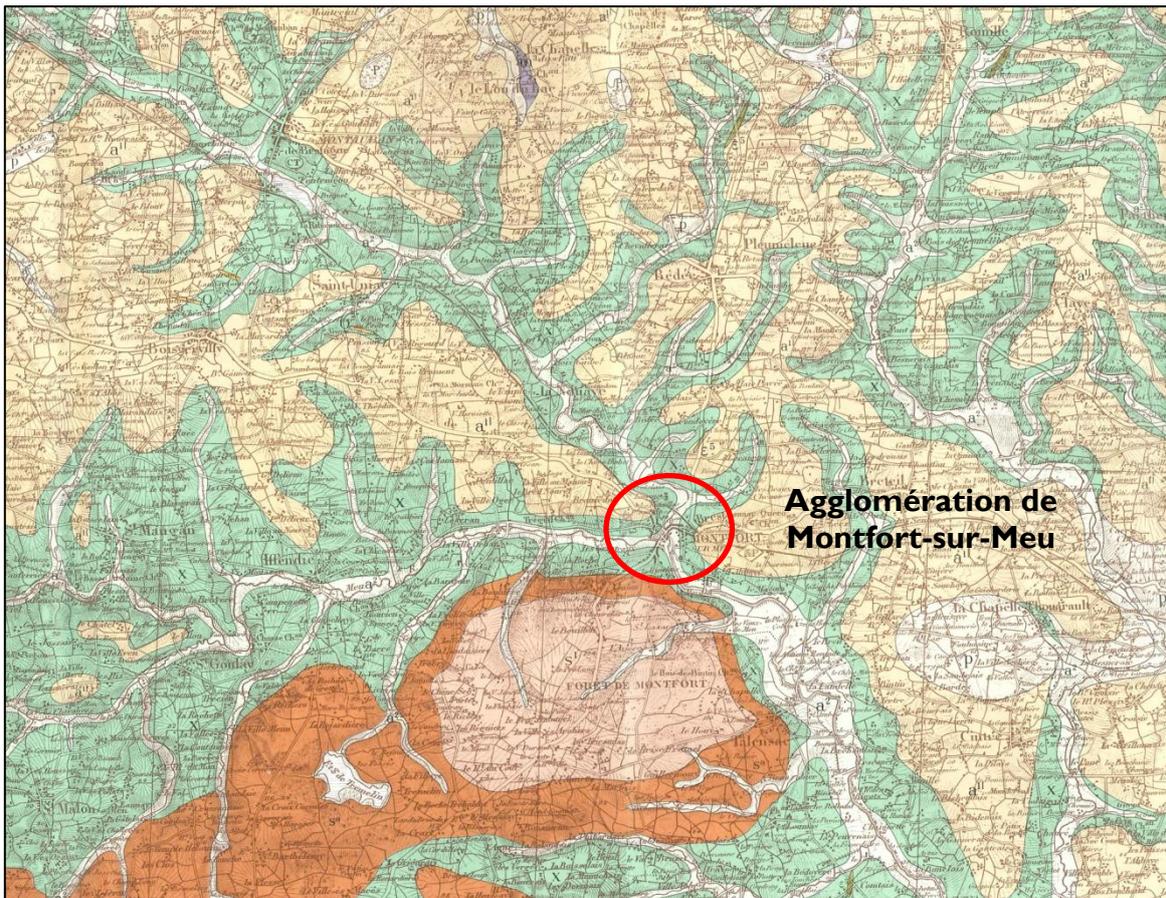
Pour la gestion de ces déchets, la commune adhère au SMICTOM du Centre-ouest.

2. Géologie

La commune de Montfort-sur-Meu se situe sur le bassin de la rivière le Meu, dans un secteur où le socle est exclusivement constitué de formations sédimentaires (Carte 3).

On retrouve des formations sédimentaires de type Schistes du Briovérien, Limons, Schistes et poudingues pourprés de Montfort et Grès armoricain.

Ces formations sédimentaires sont en partie couvertes d'alluvions modernes, correspondant aux rivières du Meu et le Garun, et leurs différents affluents.



Carte 2 : Contexte géologique local (Extrait BRGM)

Sur le plan hydrologique, la présence d'un socle sédimentaire se traduira par des variations saisonnières importantes. Les débits les plus forts seront observés en hiver lorsque les sols ont atteint leur capacité maximale de rétention d'eau, et seront opposés à des débits d'été très peu soutenus, qui se traduisent par des courants quasi nuls dans le Meu et le Garun.

Il n'existera pas de système de nappes de soutien des débits d'été.

Les fluctuations hydrologiques seront donc principalement liées à celles de la pluviométrie efficaces.

3. Climatologie

Le climat est de type océanique tempéré, avec une répartition de la pluviométrie relativement homogène sur l'année. Les mois de juillet et d'août sont cependant sensiblement plus secs (Inférieurs à 50 mm en pluviométrie moyenne).

L'amplitude des températures est réduite. Les valeurs moyennes minimales sont proches de 10°C pour des moyennes maximales de 15°C environ (Station de Rennes St Jacques). La période de grand froid est généralement courte (1 ou 2 décades entre janvier et février). Les jours de gel (sous abri) sont de 28 et 32 par an.

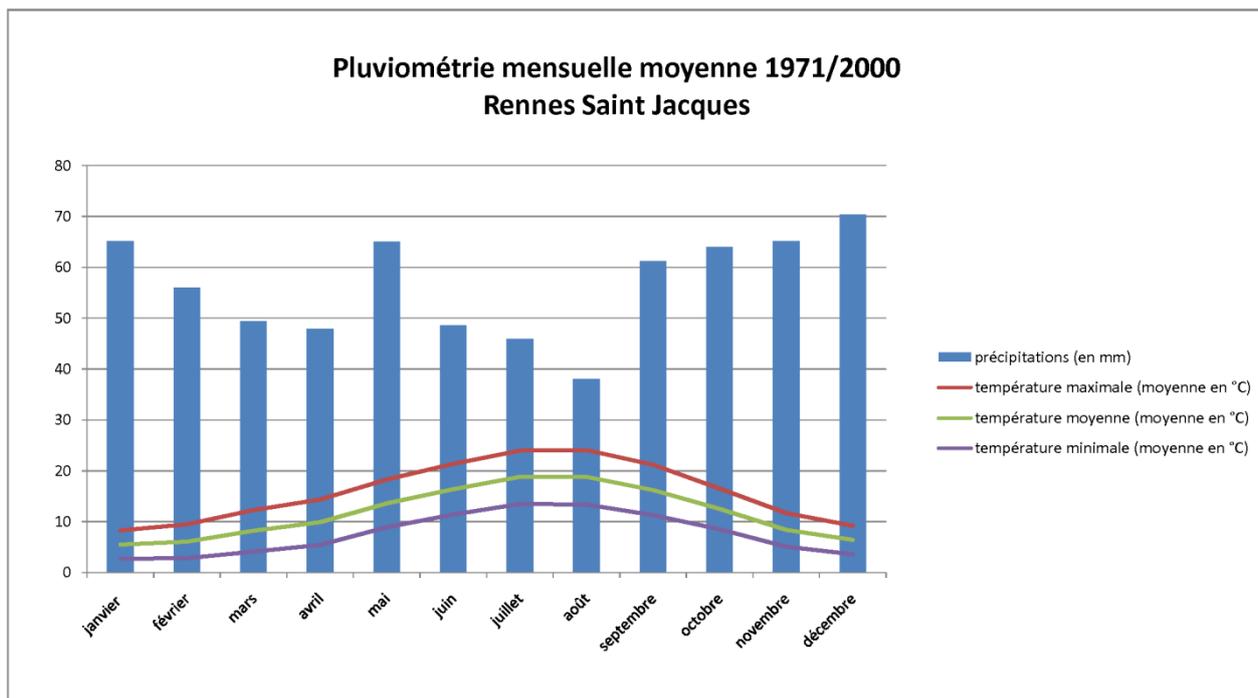


Figure 1 : Evolution de la pluviométrie et des températures moyennes mensuelles (1971 – 2000).

La pluviométrie présente une situation moyennement humide. La pluie moyenne inter-annuelle est de 680 mm sur le bassin rennais (Stations météo France : Figure 2).

Lors de la dernière décennie, une succession de périodes (de 2 à 3 années) sèches et humides a été mesurée. En particulier, notons le dernier passage de la période très humide (1998-2001) à la dernière période sèche (2001-2003).

Ces dernières années (2006-2010) correspondent à trois années hydrologiques moyennement humides.

4. Hydrographie

Les eaux de ruissellements rejoignent la rivière Le Garun pour la partie Nord du territoire communal et la rivière Le Meu et ses affluents pour le reste du territoire communal.

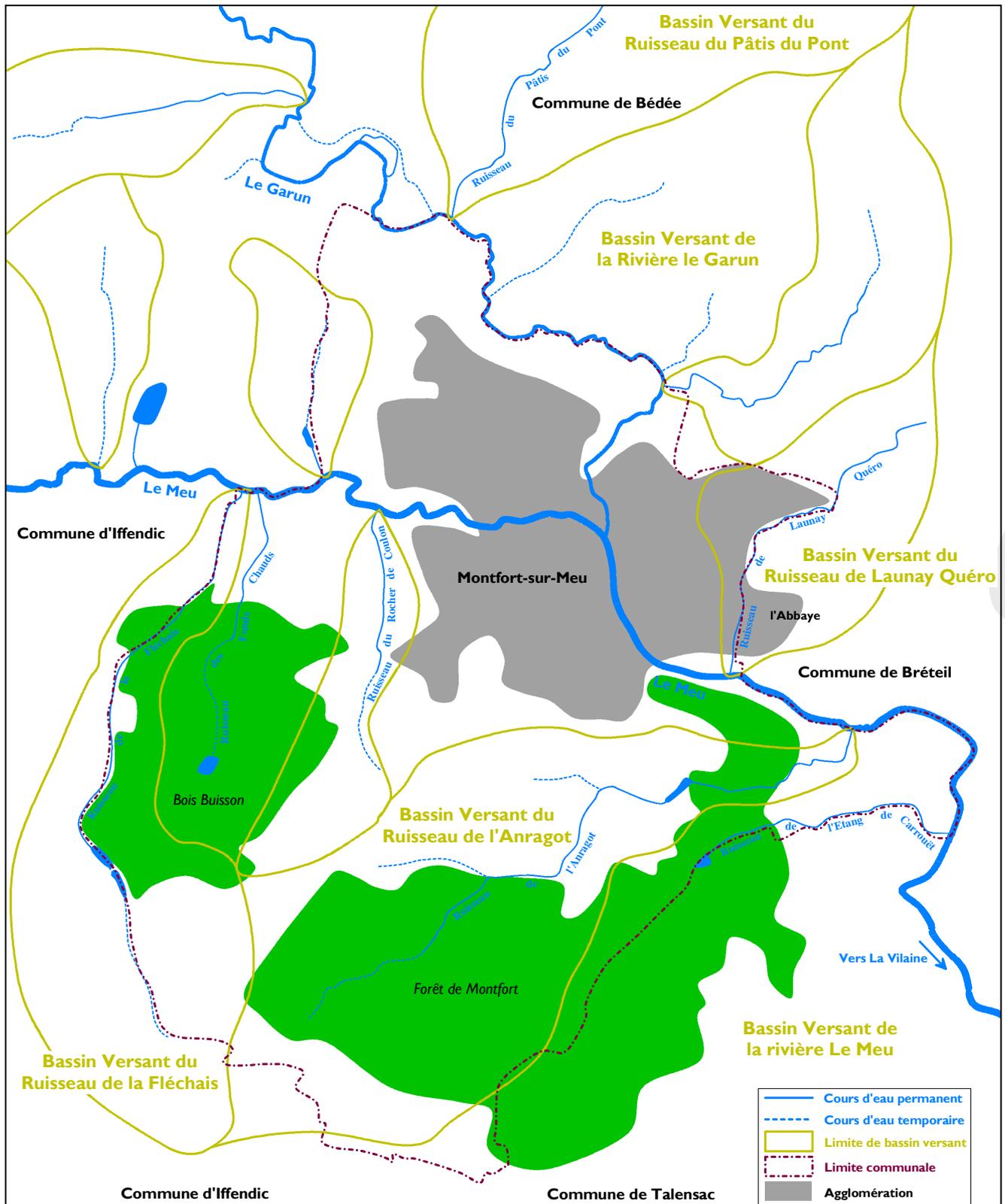


Schéma des différents cours d'eau et leurs bassins versants sur le territoire communal de Montfort-sur-Meu

L'étude du schéma directeur de gestion des eaux pluviales concerne la partie agglomérée de Montfort-sur-Meu.

Les eaux pluviales de l'agglomération de Montfort-sur-Meu ont pour exutoire les rivières [le Meu et le Garun](#). Leur confluence se situe dans le centre ville de la commune.

Seules les eaux de ruissellements de la partie Est de l'agglomération rejoignent le [ruisseau de Launay Quéro](#), affluent rive gauche de la [rivière Le Meu](#).

PRESENTATION DES MILIEUX RECEPTEURS

Les eaux de ruissellements du territoire communal de Montfort sur Meu sont drainées par différents cours d'eau qui rejoignent les rivières Le Meu et la Garun.



Photo 1 : Vue de la Rivière Le Meu (lieu-dit « la Poulanière » – RD 30)



Photo 2 : Vue de la Rivière Le Garun (Rue des Arcades)

Les préconisations du SAGE Vilaine doivent être prises en compte.

I. Hydrologie

Le Meu prend sa source dans le département des Côtes d'Armor. Il s'écoule sur un sous-sol sédimentaire schisteux qui rend ses débits fluctuants. Le manque de soutien d'étiage, dû à l'absence de nappe d'accompagnement, génère des débits nuls à l'étiage.

Le Meu est un affluent direct de la Vilaine. A la confluence avec la Vilaine, sa superficie est alors de 835 km².

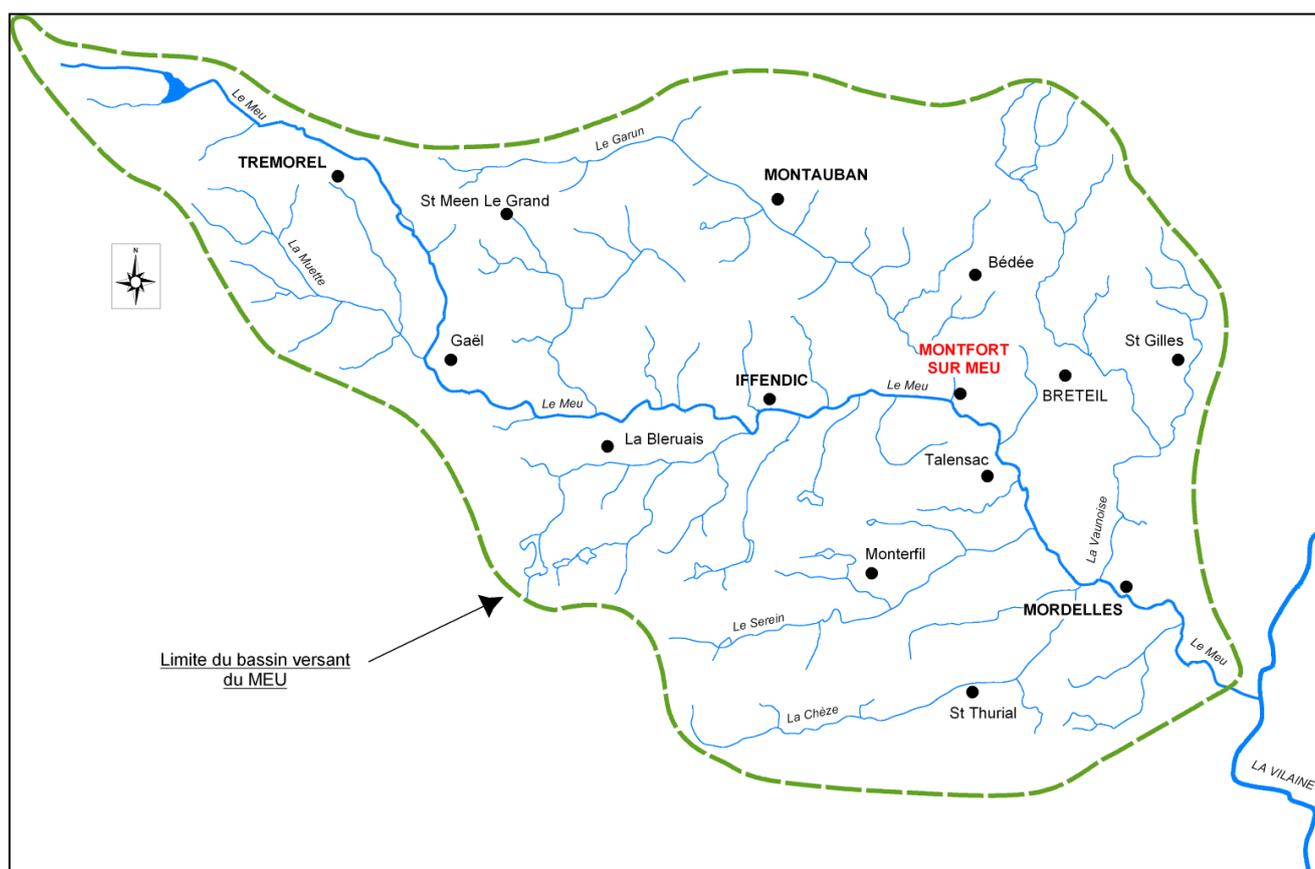


Schéma du bassin versant de la rivière Le Meu

La caractérisation des variations de débits de ce secteur est réalisable à partir des données recueillies auprès de la station hydrométrique J7353010, en place sur le Meu à Montfort-sur-Meu. Au niveau de cette station de mesure, il draine un bassin versant de 468 km².

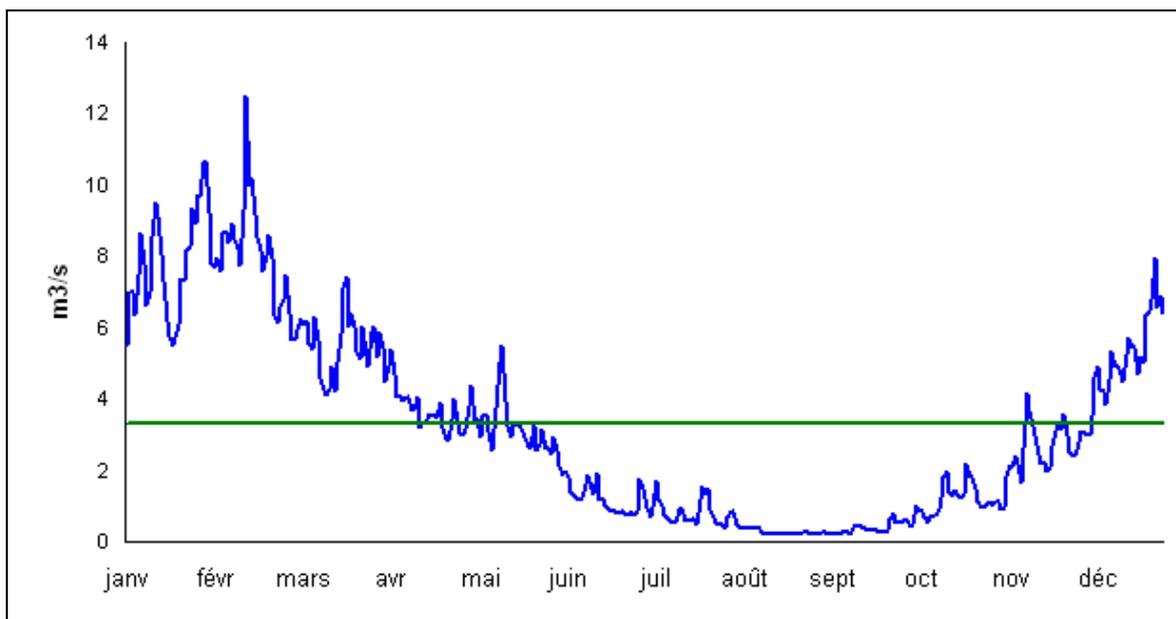


Figure 2 : Evolution moyenne des débits journaliers du Meu à Montfort-sur-Meu (468 km²) (Banque hydro)

La nature sédimentaire du bassin conduit à l'évolution annuelle des débits présentés ci dessus.

La période de hautes eaux s'étend entre les mois de décembre et mars, selon l'importance des pluies.

Les pics hivernaux sont opposés à des périodes de basses eaux très sévères, car il n'y a pas de soutien d'étiage sur ce bassin schisteux.

Les débits caractéristiques qui donnent une synthèse des conditions hydrologiques du Meu à Montfort-sur-Meu sont :

| | m ³ /s | l/s/km ² |
|--------------|-------------------|---------------------|
| QMNA5 | 0,046 | 0,098 |
| Module moyen | 3,130 | 6,688 |
| Décennal | 73,000 | 155,983 |

Les débits d'étiage sont très faibles, à la période estivale. Le réseau de Clapets hydrauliques en place sur le Meu assure artificiellement le maintien d'un certain niveau d'eau sur ces nombreux biefs du Meu.

Le module interannuel est proche de 6,7 l/s/km².

2. Qualité des eaux

Il existe plusieurs stations de suivi de la qualité des eaux du Meu. La station la plus proche représentative de la qualité du Meu est le point de mesure RNB 4209000 situé à MORDELLES.

Le bassin versant amont est rural, avec une activité humaine tournée majoritairement vers l'agriculture.

La qualité du Meu est ensuite influencée par les agglomérations de IFFENDIC, MONTFORT SUR MEU et de ST MEEN LE GRAND, MONTAUBAN (sous bassin du Garun).

Nous présentons ci dessous les résultats validés les plus récents (2000-2006) pour les quelques paramètres physico-chimiques susceptibles d'être influencés par les rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées. Ces paramètres donnent une indication sur l'état actuel du Meu.

Matières En Suspension (MES) :

Les mesures du suivi mensuel (Réseau de référence départemental) des concentrations en MES sont moyennement basses. Les valeurs correspondent aux classes bonnes (< 50 mg/l) et très bonnes (< 25 mg/l) de la grille potentialité biologique du SEQ Eau actuel.

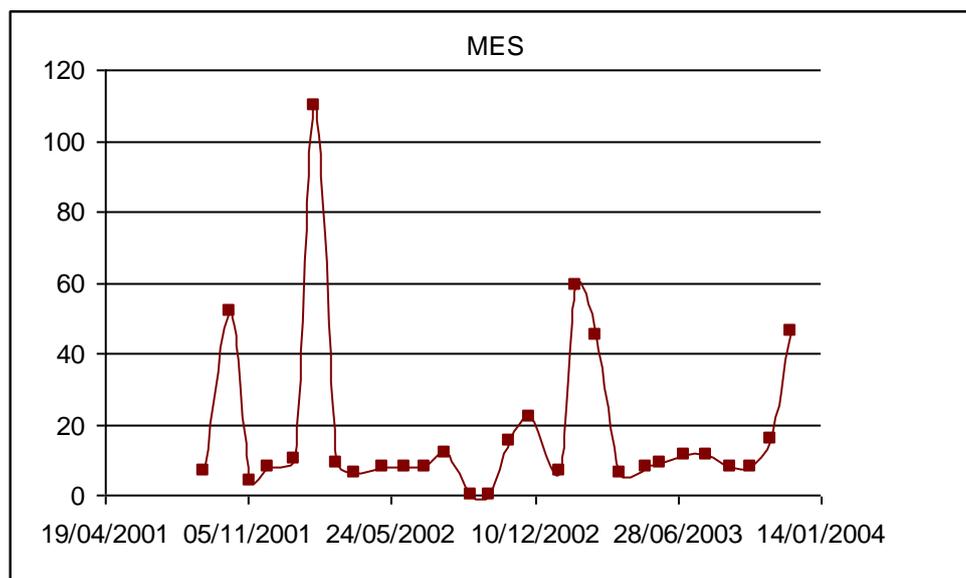


Figure 3 : Evolution des concentrations en MES dans les eaux du Meu (Réseau de Référence départemental)

Le pic de MES le plus élevé (110 mg/l) est observé en février 2002. Cette valeur ponctuelle est importante. Elle montre que des déplacements importants de particules existent lors des différentes crues.

Cette augmentation instantanée des concentrations des MES provoque également l'augmentation de nombreux paramètres (nutriments et/ou polluants) dans la colonne d'eau.

Phosphore :

L'évolution des concentrations en phosphore confirme le caractère rural de ce bassin versant.

Les concentrations en phosphore total sont majoritairement inférieures à 0,40 mg P/l.

Le cours d'eau est en nette amélioration en référence au 2 à 3 mg/l mesuré dans les années 1990.

Cette situation résulte de la mise en place en amont de stations d'épuration industrielles et communales avec traitement du phosphore, en particulier sur le sous bassin versant du Garun.

Des pics apparaissent ponctuellement en fonction des variations hydrologiques. La comparaison avec l'évolution des ortho phosphates (PO₄) exprimées en mg P /l permet de voir que cette fraction soluble du phosphore n'est pas la forme dominante de cet élément. Ceci confirme qu'il n'y a donc pas de rejets directs significatifs.

C'est le signal phosphore type d'un bassin rural.

Matières organiques :

Le Sage Vilaine (Arrêté préfectoral d'avril 2003) a un objectif ambitieux de 6 mg C/l sur le paramètre Carbone Organique Dissous (COD).

Les concentrations en matières organiques dissoutes sont élevées dans le Meu.

Il est souvent dépassé dans les eaux du Meu, en basses et hautes eaux.

Les origines des matières sont nombreuses, naturelles et anthropiques, ce qui complique la mise en place d'actions de reconquête.

Il n'y a pas d'évolution saisonnière particulière. Les flux de matières organiques exportés sont les plus importants en période hivernale, avec la période des plus forts débits, mais les concentrations, elles, peuvent être élevées à différentes périodes de l'année.

Le seuil de 10 mg C/l (classe Mauvaise) a ainsi été dépassé à 6 reprises (près d'un quart des analyses).

Ions ammonium :

Nous présentons également les données relatives aux concentrations en ions ammonium.

L'objectif SAGE Vilaine est fixé à 0,5 mg/l, valeur relativement élevée due à la prédominance de l'enjeu Eau potable du SAGE.

En effet, cette valeur correspond au seuil supérieur de la qualité Très Bonne (SEQ Eau) dans la grille Aptitude à la potabilisation.

Les pics d'ammoniaque ne sont pas seulement dus à des rejets directs mais dépendent également du ruissellement et de la qualité du sédiment. Lors d'une crue, des charges importantes d'ions ammonium peuvent ainsi être repris dans la masse d'eau. L'objectif du SAGE Vilaine est atteint pour ce paramètre.

Les nitrates

Enfin, même si ce paramètre n'est pas influencé par les rejets d'eaux pluviales, il est difficile de ne pas présenter brièvement l'évolution des nitrates.

A la sortie de la période humide de 1998 à 2000, nous avons ci dessus l'évolution mensuelle des concentrations en nitrates dans les eaux.

Les concentrations affleurent la valeur seuil des 50 mg/l, dans ce contexte agricole.

Ce signal correspond au contexte lié au socle sédimentaire schisteux à grosses variations des débits. Les concentrations apparaissent alors faibles à très faibles en période de basses eaux (liées à de très faibles débits et une consommation par la flore aquatique) et plus élevées lors du lessivage des sols.

La rivière du Meu subit l'influence du Garun, avec des communes à forts rejets industriels agroalimentaires comme MONTAUBAN.

Cependant, depuis le début des années 2000, une amélioration significative de la qualité des eaux est visible pour les facteurs anthropiques, grâce à la modernisation et un renouvellement des stations de traitement d'eaux usées.

PREVISIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Deux zones d'habitats individuels et collectifs sont actuellement en phase travaux sur la partie agglomérée de Montfort-sur-Meu.

Le lotissement « les Grippeaux » prévoit la création de **137 logements** soit une augmentation de population estimée à **384 habitants** (2,8 habitants par logement). Au 1^{er} janvier 2010, environ 40 logements étaient habités

Le lotissement « le Clos de la Croix » prévoit quand à lui **13 nouveaux logements**, soit une augmentation de population estimée à **36 habitants** (2,8 habitants par logement).

Ces zones d'urbanisation sont considérées comme « acquises » et intégrées au zonage « U ». Elles représentent une augmentation de population estimée à **420 habitants**.

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les secteurs d'urbanisation sur le territoire communal de Montfort-sur-Meu, soit une surface totale de **35 hectares**.

A horizon 15 ans, il est prévu la construction de **840 logements** sur la partie agglomérée soit une augmentation de population d'environ **2 350 habitants** (2,8 habitants par logement).

L'évaluation du nombre d'habitations par secteur d'urbanisation a été définie. Les différentes caractéristiques des futures zones urbanisables sont répertoriées ci après :

| Habitants/logement = 2,8 | | | | |
|-----------------------------|--------------|-------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Secteurs | Surface (ha) | Densité urbaine souhaitée (logt/ha) | Nombre de logements | Nombre d'habitants |
| 1AU Sud-ouest centre ville | 5 | 24 | 120 | 336 |
| 1AU Nord-ouest centre ville | 7,9 | 19 | 150 | 420 |
| 1AU Nord-est centre ville | 3,4 | 24 | 82 | 230 |
| 1AU Est centre ville | 0,8 | 24 | 19 | 53 |
| 1AU Sud-est centre ville | 0,45 | 60 | 27 | 75 |
| 1AU centre ville | 0,52 | 40 | 21 | 59 |
| 1AU Sud centre ville | 1,5 | 35 | 53 | 148 |
| 2AU Nord-ouest centre ville | 15,4 | 24 | 370 | 1036 |

L'objectif du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montfort sur Meu est de favoriser la construction de 840 logements à horizon 15 ans.

EAUX USEES

DEFINITION DES SYSTEMES DE TRAITEMENT ET DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le service d'assainissement est organisé par la commune. Elle a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le fonctionnement des ouvrages (station et réseaux), leur entretien et la permanence du service sont assurés par la société VEOLIA EAU. Le service est donc exploité en affermage, en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er Janvier 2005 et dont la durée est de 12 ans.

1. Le réseau collectif de collecte des eaux usées

La zone d'assainissement collectif regroupe uniquement la partie agglomérée. Une étude technico-économique a été lancée afin d'étudier la possibilité d'un raccordement des hameaux situés au Sud-ouest de l'agglomération, le long de la RD 72 (lieux-dits « Lande de Coulon », « Rocher de Coulon », « Lande de Beaumont » et « Le Bouillon »). Les travaux sont actuellement en cours de réalisation. Il est prévu le raccordement de 50 habitations.

Le réseau de collecte des eaux usées représente une longueur de 44 kilomètres. Il est de type séparatif mais certains tronçons subsistent en unitaire (6,6 kilomètres).

8 postes de refoulement sont également présents sur l'agglomération.

Le nombre de logements raccordés au réseau collectif est estimé à environ 2 560 au 1er Janvier 2010 (source Véolia Eau) soit environ 6 150 équivalents habitants (environ 2,4 habitants par logement).

Un industriel est également raccordé à la station d'épuration, il s'agit de la société du Grand Saloir Saint-Nicolas.

2. Système d'épuration

Les eaux usées sont dirigées vers une station d'épuration de type « boues activées en aération prolongée » située au Sud-est du centre ville de Montfort-sur-Meu (Route de Talensac – RD 62). La capacité de cette station, mise en service en Octobre 2005 est de 14000 équivalents habitants.

En 2008, les charges moyennes reçues par la station d'épuration sont les suivantes :

| Source Véolia Eau | Capacité nominale STEP | Charge moyenne mesurée | Taux de raccordement |
|--|------------------------|------------------------|----------------------|
| Charge Hydraulique (m ³ /j) | 3 340 | 1 350 | 40% |
| Charge Organique (kgDBO5/j) | 840 | 300 | 36% |

Le taux de raccordement à la station d'épuration est **d'environ 40 %** au 1^{er} janvier 2009 (source Véolia Eau).

Les conclusions du rapport de suivi du fonctionnement de la station d'épuration réalisé au cours de l'année 2008 par les services de la MAGE (Annexe n° I) montrent également que les rejets de cette station respectent les normes en vigueur.

Les capacités nominales de la station d'épuration sont les suivantes :

- Débit par temps sec : 2 340 m³/j
- Débit par temps de pluie : 3 340 m³/j
- DBO₅ : 840 Kg/j

Le milieu récepteur du rejet est la rivière Le Meu.

3. Etude de zonage d'assainissement

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 1998 par le bureau d'étude GES. Elle a permis de faire le point sur la gestion de l'assainissement des différentes habitations de la commune de Montfort-sur-Meu.

Cette étude a permis tout d'abord l'identification des zones d'habitations en assainissement collectif et autonome. Ensuite, l'efficacité de l'assainissement autonome a été évaluée. Enfin, différentes solutions ont été proposées pour traiter les eaux usées des différents hameaux.

Une carte de zonage a ainsi été éditée. Elle a permis de délimiter les zones d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal de Montfort-sur-Meu. Après avoir été soumise à enquête publique, l'étude de zonage d'assainissement a été approuvée par délibération du Conseil Municipal le 4 Décembre 2000.

Le zonage suivant a ainsi été retenu :

Assainissement collectif

Tous les secteurs du centre-ville actuellement non raccordés :

- Rue de Gaël (raccordement effectué)
- Le camping municipal
- Les Batailles (raccordement effectué)
- La Couaille (raccordement effectué)
- La route de Bréteil (raccordement effectué)
- Le chemin de la Harelle

Certains villages proches du centre-ville :

- L'abbaye (raccordement effectué)
- Coulon (raccordement en cours)
- Le Rocher de Coulon (raccordement en cours)
- La Basse Ville au Manoir
- La Cotelais (raccordement effectué)

Assainissement autonome

L'ensemble des hameaux et lieux-dits restants.

4. L'assainissement autonome

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce nouveau contexte, les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2005 pour organiser le service d'assainissement non collectif. Celui-ci assurera obligatoirement le contrôle technique des installations d'assainissement autonome.

Pour Montfort-sur-Meu, ce service est géré par la commune. Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) s'applique sur le territoire communal et a été adopté par délibération le 20 avril 2007.

Le diagnostic des différents dispositifs d'assainissement autonome a été réalisé en juin 2005 par le bureau d'étude BICHA.

Chaque dispositif d'assainissement a été évalué par rapport aux 4 critères suivants, afin de caractériser sa classe de priorité de réhabilitation :

- existence du dispositif
- fonctionnement
- impact sur le milieu récepteur (sol, nappe phréatique...)
- risques sanitaires.

Tous les propriétaires des installations visitées ont donc reçu le diagnostic établi pour leur dispositif d'assainissement non collectif. Celui-ci comportait un état des lieux et le cas échéant, un schéma de réhabilitation avec une estimation sommaire du coût des travaux.

196 installations ont ainsi été contrôlées. Le diagnostic révèle qu'environ 50% des installations nécessitent une remise en état.

Depuis la mise en service du SPANC, sept réalisations d'installations autonomes ont été effectuées.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES EAUX USEES

I. Station d'épuration

La zone desservie par le réseau collectif de la commune de Montfort-sur-Meu au 1^{er} Janvier 2010 concerne 2 560 branchements (source Véolia Eau) soit environ **6 150 équivalents habitants** (environ 2,4 habitants par logement).

La station actuelle est dimensionnée pour **14 000 équivalents habitants**.

En intégrant le raccordement industriel du Grand Saloir Saint-Nicolas, le taux de fonctionnement de la station d'épuration est compris **entre 40 et 50 % de sa capacité nominale** (charges organique et hydraulique).

Des travaux sont actuellement en cours pour le raccordement des habitations situées dans le secteur de Coulon. **50 branchements** sont prévus soit une augmentation de population estimée à **120 habitants** (environ 2,4 habitants par logement).

De même, des urbanisations sont actuellement en phase travaux sur la partie agglomérée de Montfort-sur-Meu. Ces urbanisations ne sont pas intégrées dans les prévisions du PLU, elles sont donc considérées comme existantes.

Au 1^{er} janvier 2010, 40 logements sur les 150 logements que totalisent les lotissements « les Grippeaux » et « le Clos de la Croix » sont déjà habités.

Ces **110 logements** restants représentent une augmentation de population à court terme estimée à **310 habitants** (environ 2,8 habitants par logement).

A court terme, le nombre de logements raccordés à la station d'épuration communale sera de **2 720** correspondant à une charge à traiter de **6 580 équivalents habitants**.

Pour la commune de Montfort-sur-Meu, une augmentation d'environ **2 350 habitants** est prévue à horizon 15 ans, selon les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme (840 logements).

Par conséquent, la station atteindra un flux à traiter estimé à **8 930 équivalents habitants** à horizon 15 ans. Sa capacité épuratoire actuelle est de **14 000 équivalents habitants**.

Avec un taux de fonctionnement actuel d'environ 50%, la station d'épuration de Montfort-sur-Meu est suffisamment dimensionnée pour gérer les flux supplémentaires d'eaux usées à traiter, engendrés par les futures zones urbanisables prévues au plan local d'urbanisme.

2. Le réseau – la collecte

- **Zone agglomérée** : Le réseau est existant. Les eaux usées de la partie agglomérée sont dirigées vers la station d'épuration communale.
- **Zone IAU – Sud-ouest centre ville** : Cette zone sera raccordée au réseau d'eaux usées du lotissement des Grippeaux situé en limite Est du secteur urbanisable. Cependant, les pentes de terrain sont défavorables pour un raccordement en gravitaire à ce réseau d'eaux usées. Un poste de refoulement devra être mis en place au point bas de la zone. La canalisation de refoulement pourra être raccordée au réseau Ø200 du lotissement des Grippeaux situé au Nord-est de la zone.
- **Zone IAU – Nord-ouest centre ville** : Les eaux usées de cette zone seront dirigées en gravitaire vers le poste de refoulement de « la Chevainerie » du lotissement de Bromedou situé au Sud-est de cette zone IAU.
- **Zone IAU – Nord-est centre ville** : Le réseau eaux usées le plus proche se situe Rue de Rennes au Sud-est de la zone. Les pentes de terrain sont défavorables pour un raccordement en gravitaire à ce réseau d'eaux usées. Un poste de relèvement devra être installé afin de diriger les eaux usées de cette zone vers le réseau Ø200 AC de la Rue de Rennes.
- **Zone IAU – Est centre ville « les Tardivières »** : Les eaux usées de cette zone pourront être raccordées en gravitaire au réseau d'eaux usées Ø200 PVC de l'Allée de Bavière situé à l'Est de cette zone.
- **Zone IAU – Sud-est centre ville** : Les eaux usées de cette zone pourront être raccordées en gravitaire au réseau d'eaux usées Ø200 AC du Boulevard de l'Abbaye, situé au Sud de cette zone.
- **Zone IAU – centre ville « Rue du 11 Juin 1944 »** : Les eaux usées de cette zone pourront être raccordées en gravitaire au réseau eaux usées situé au Sud-ouest de la zone en bordure du Meu (cf. plan). Cette solution nécessite le passage d'une canalisation en parcelle privée (servitude de passage à créer). Une étude technique devra tout de même être lancée pour étudier la faisabilité d'un tel raccordement (dénivelé important).
- **Zone IAU – Sud centre ville « le Grand Saloir »** : Les eaux usées seront raccordées en gravitaire au réseau d'eaux usées Ø400 situé en limite Nord-est de la zone.
- **Zone 2AU – Nord-ouest centre ville** : Les eaux usées de cette zone seront dirigées en gravitaire vers dans antennes de réseaux eaux usées Ø200 AC situées au Sud de la zone au niveau du chemin rural et au Sud-est au niveau du Boulevard Judicaël (cf. plan).

Le tracé des futurs réseaux eaux usées ainsi que les emplacements des futurs postes de refoulement (voir plan) sont à titre indicatifs. Ces emplacements ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.

EAUX PLUVIALES

DEFINITION DU SYSTEME DE COLLECTE ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de la partie agglomérée de Montfort-sur-Meu rejoignent les rivières le Garun et Le Meu.

1. Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales

Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales a été élaboré et validé sur la commune de Montfort-sur-Meu simultanément au plan local d'urbanisme.

Il s'est déroulé en quatre phases :

- Etat des lieux
- Diagnostic
- Schéma directeur
- Dossier réglementaire

L'objectif de ce schéma directeur est de conduire un développement de l'urbanisation en accord avec la préservation du milieu naturel qui reçoit les flux supplémentaires d'eaux pluviales et en intégrant dès à présent les contraintes de la gestion des volumes supplémentaires d'eau à évacuer par le système d'évacuation des eaux pluviales.

2. Le réseau collectif de collecte des eaux pluviales

La ville de Montfort-sur-Meu s'est développée autour de la confluence des rivières Le Meu et Le Garun. La gestion des eaux pluviales de la partie agglomérée s'est ensuite organisée au fil de l'urbanisation de la commune.

En premier lieu, les eaux de ruissellements étaient évacuées via des fossés situés le long des axes de circulation. Ces fossés ont ensuite été busés au fil du temps par du réseau dont les diamètres correspondaient généralement à du 300 mm.

Dans les années 70/80, des lotissements ont commencé à être construits dans l'agglomération. Ces urbanisations ont donc généré des flux supplémentaires d'eaux pluviales à évacuer. Les diamètres des canalisations ont donc été augmentés au niveau des principaux exutoires.

L'évacuation des eaux pluviales de la partie agglomérée de Montfort-sur-Meu est assurée par canalisations. Le diamètre moyen des canalisations du réseau est faible comparativement à d'autres communes de même taille. Cette caractéristique est liée à la proximité du milieu récepteur et au relief très vallonné de l'agglomération.

En termes d'inondation, outre le champ d'inondation des rivières Le Meu et Le Garun (source PPRI), des problèmes ont déjà été constatés lors de forts orages au niveau de la Route départementale n°30 du secteur de Bromedou, au niveau du Boulevard Carnot et au croisement des Rues de Saint Lazare et Saint Louis Marie.

3. Les infrastructures existantes pour la gestion des eaux pluviales

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 impose à toute urbanisation dont la surface est supérieure à 1 hectare une gestion des eaux pluviales avec mise en place de mesures compensatoires.

Sept dossiers de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau ont été réalisés pour la création :

- du centre culturel,
- des lotissements « l'Ourme Ouest » et « les Coteaux de l'Ourme », « le Domaine de la Cotelais », « les Grippeaux », « la Châtaigneraie », « les Jardins du Manoir » et « St Lazare 2 ».

Un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau a été réalisé pour l'aménagement du secteur des Tardivières/Launay Quéro, situé sur les communes de Bréteil et Montfort-sur-Meu



Vue du bassin d'orage du lotissement « la Chataigneraie ».

DISPOSITIONS CONCERNANT LES EAUX PLUVIALES

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau. Un dossier comprenant notamment une étude d'incidences doit notamment être déposé auprès de la police de l'eau.

Au vu du nombre de projets d'urbanisation, le schéma directeur a permis de regrouper les futures zones urbanisables et ainsi réaliser une gestion globale des eaux pluviales. Cela évite par conséquent de multiplier les infrastructures sur la commune de Montfort sur Meu.

L'ensemble des préconisations techniques définies par cette étude est présenté sur le plan de zonage pluvial joint à ce document. Les préconisations font l'objet d'un dossier réglementaire avec une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Leurs mises en œuvre sont donc obligatoires avant l'urbanisation des parcelles urbanisables.

Selon les secteurs, les techniques retenues pour la gestion des eaux pluviales sont la mise en œuvre de bassins de rétention à sec et l'aménagement de noues de stockage paysagères.

Pour les ouvrages de gestion du pluvial situés dans le périmètre des zones IAU ou 2AU, les plans techniques détaillés seront préalablement déposés en mairie avant réalisation des travaux, Ils devront obligatoirement obtenir une validation par les services communaux. Les volumes et les débits de fuite indiqués sur le plan de gestion qui aura été approuvé par les services de la Police de l'Eau, seront à respecter.

Tous les détails de ces propositions d'aménagements définies pour la gestion des eaux pluviales de la commune de Montfort-sur-Meu sont consultables en mairie dans le rapport de l'étude de diagnostic et d'élaboration du schéma directeur.

EAU POTABLE

DONNEES GENERALES

1. Ressource en eau de la commune

La commune de Montfort-sur-Meu dispose de sa propre production d'eau potable. Les eaux prélevées sont traitées à l'usine des Grippeaux via une filière complète.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2003. La durée du contrat est de 18 ans. La société VEOLIA EAU a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

La commune dispose de deux ressources propres :

- les drains de la Loge et de l'Anière situés en forêt de Montfort. Les volumes dépendent de l'hydrologie, soit environ 40 000 m³/an.
- une prise d'eau sur le Meu à un débit de prélèvement de 70 m³/h.

Ces différentes prises d'eau situées sur le territoire communal de Montfort-sur-Meu ne disposent actuellement pas de périmètres de protection d'eau potable.

Les volumes de stockage sur la commune de Montfort-sur-Meu sont répartis de la façon suivante :

- 2 275 m³ au niveau des bâches historiques du tertre (1933),
- 700 m³ dans le cadre du renforcement du stockage sur le site du Tertre en 1988/1989,
- 300 m³ en surélévation pour le réservoir des Batailles (1962).

Ces volumes représentent autour d'une quinzaine d'heures d'autonomie pour les besoins moyens actuels de semaine.

Un achat d'eau au Syndicat de Rophémel permet d'assurer le complément de ressource nécessaire pour couvrir l'ensemble des besoins.

Afin de sécuriser et de renforcer son approvisionnement en eau potable, la commune de Montfort-sur-Meu a décidé de réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cette étude réalisée par la société Safege a été finalisée en Janvier 2008. Elle a conclu à un ensemble de travaux correspondant au programme suivant :

- le déplacement de la prise d'eau : échéance 2010 fixée par les services de la préfecture,
- l'amélioration de la distribution : séparation de l'adduction des bâches de stockage du tertre en configuration d'import depuis le syndicat de Rophémel,
- le renforcement des stockages : construction d'une bâche au sol de 1 500 m³,
- les travaux de mise à niveau de l'usine de production d'eau.

La consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre est en cours.

2. Service Incendie

La sécurité d'incendie sur le territoire communal de Montfort-sur-Meu est actuellement assurée par 62 poteaux d'incendie. Le rapport de visite réalisé en juin 2008 indique que 12 des 62 poteaux d'incendies ne sont pas conformes. En effet, pour être conforme, un poteau incendie doit assurer un débit de 60 m³/h avec une pression de 1 bar pendant deux heures (voir annexe n°2).

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble du territoire communal. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devra être étudiés pour chaque projet.

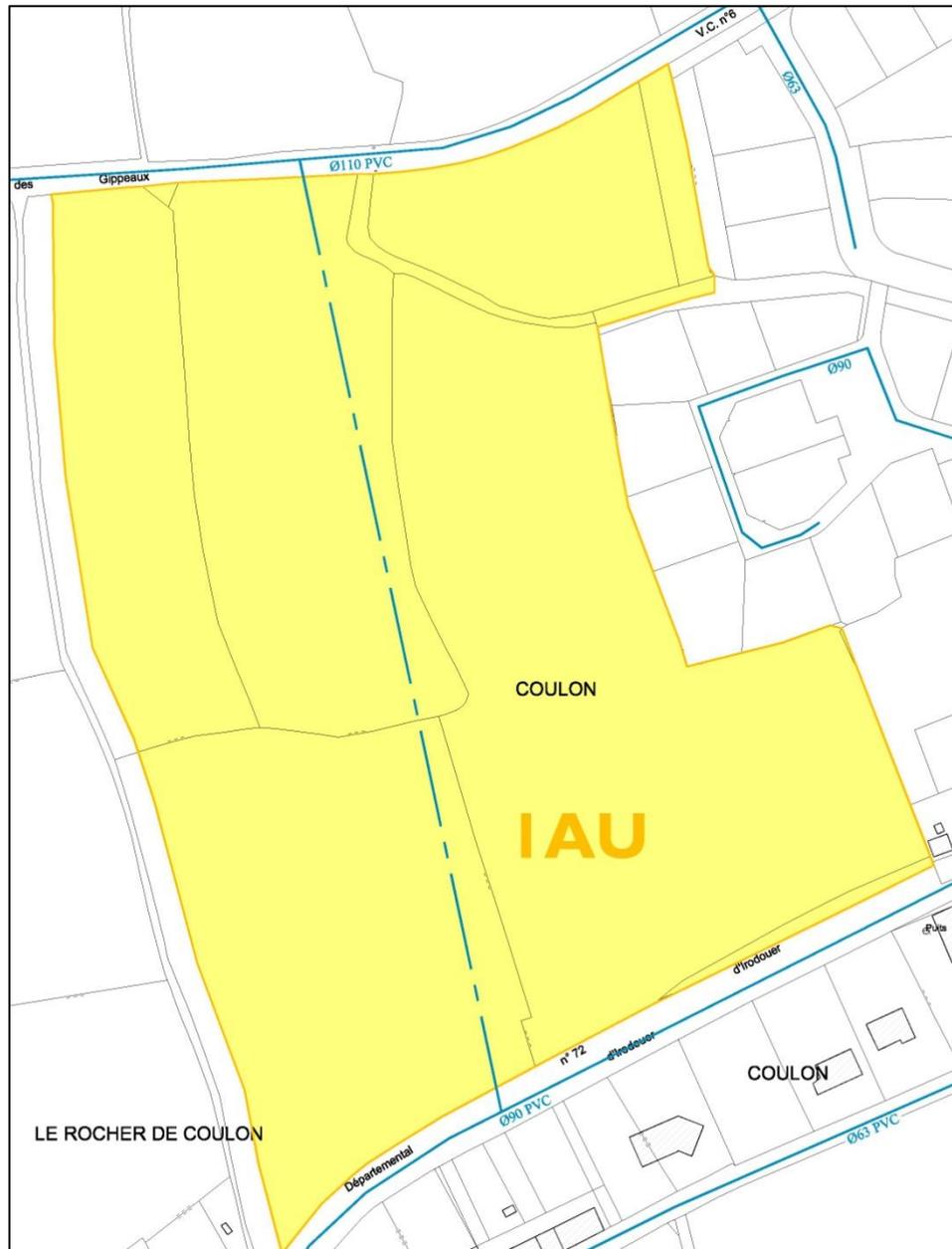
DISPOSITIONS CONCERNANT L'EAU POTABLE

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Le tracé des futurs réseaux eau potable est à titre indicatif.

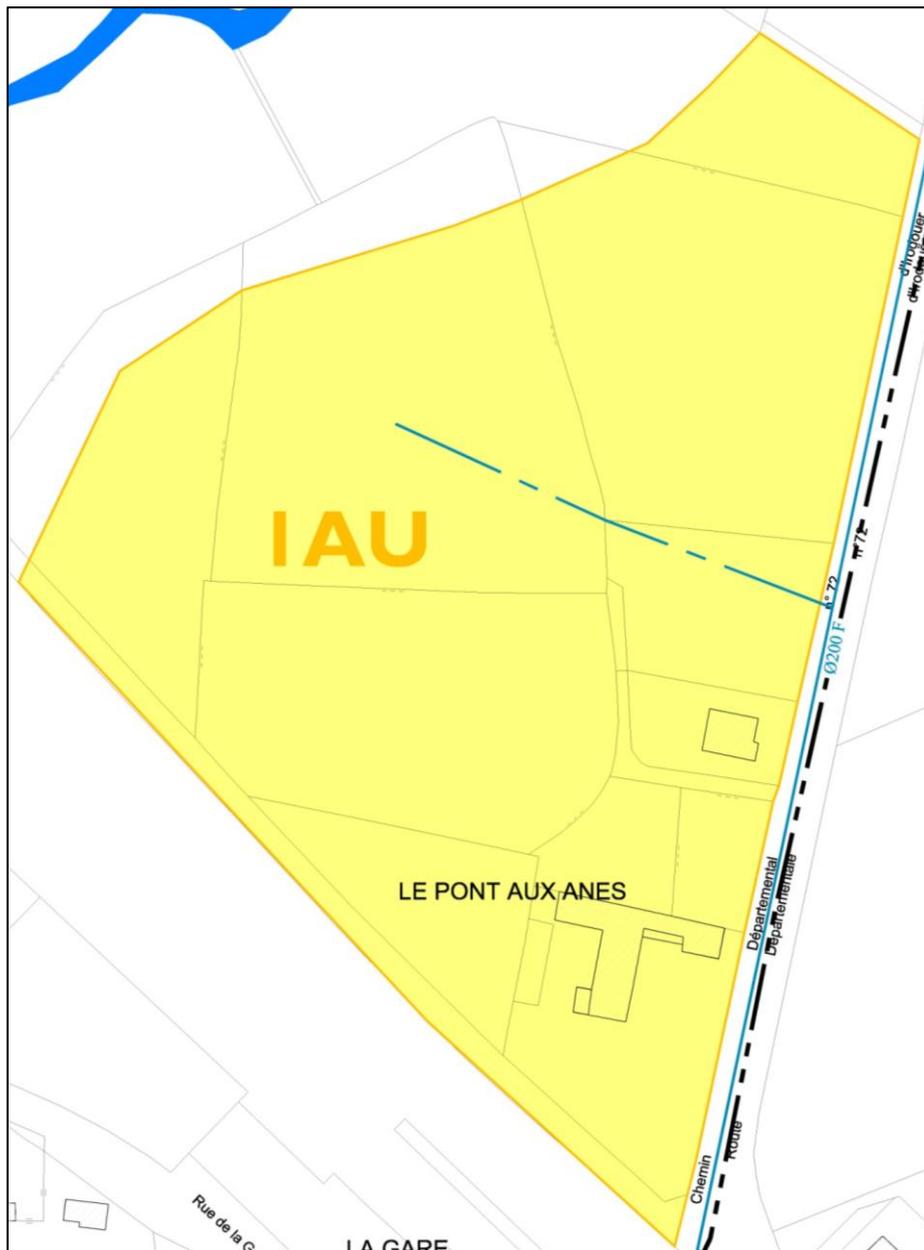
Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci dessous :

- **Zone agglomérée** : cf. plan eau potable – Source Véolia Eau
- **Zone IAU – Sud-ouest centre ville** :



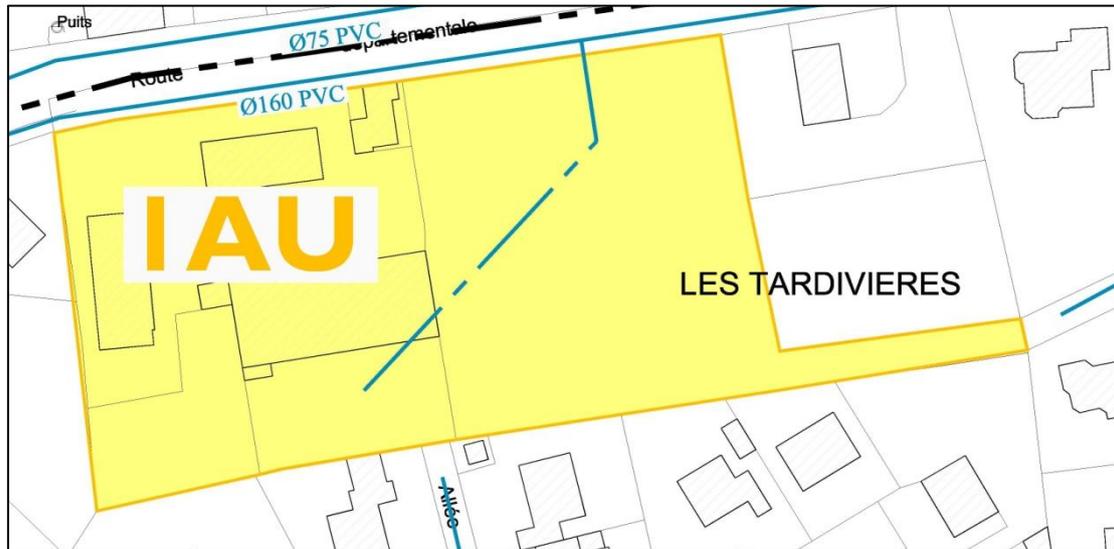
L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir de la canalisation Ø110 PVC de la Voie Communale n°6 située en limite Nord de la zone et par la canalisation Ø90 PVC de la Route départementale n°72 située en limite Sud de la zone.

- **Zone IAU – Nord-est centre ville :**



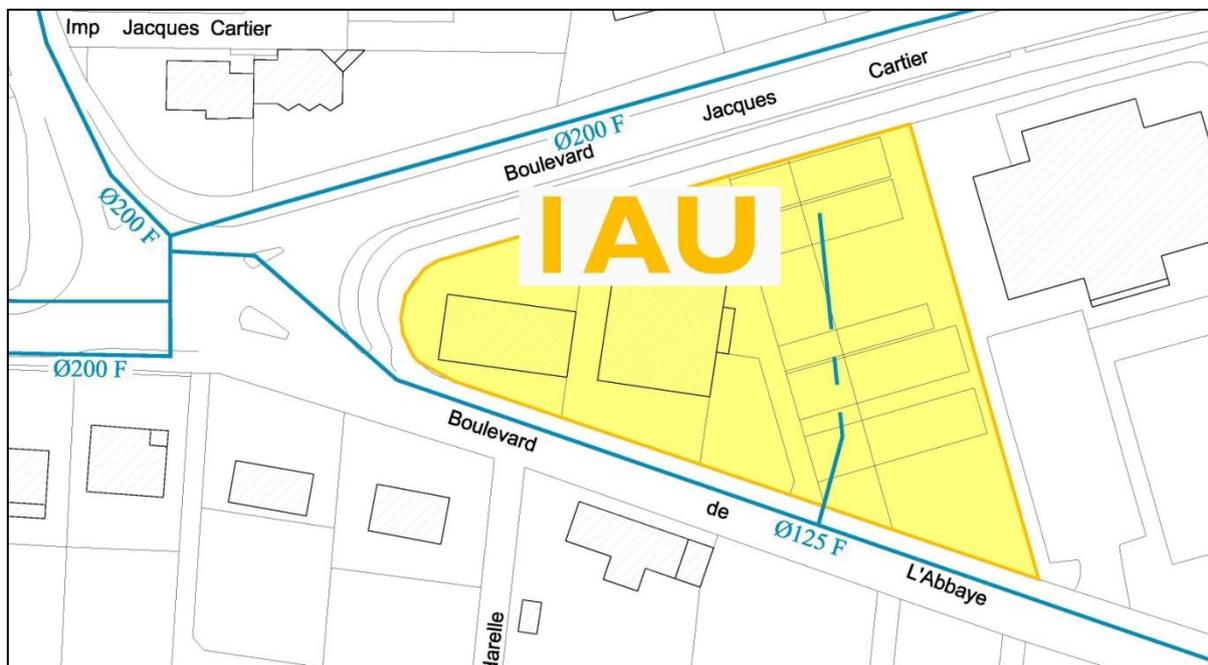
L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire à partir de la canalisation Ø200 fonte de la Route Départementale n°72 située en limite Est de la zone.

- **Zone IAU – Est centre ville « les Tardivières » :**



La distribution en eau potable de cette zone pourra se faire à partir de la canalisation Ø160 PVC de la Route Départementale n°125, située en limite Nord de la zone.

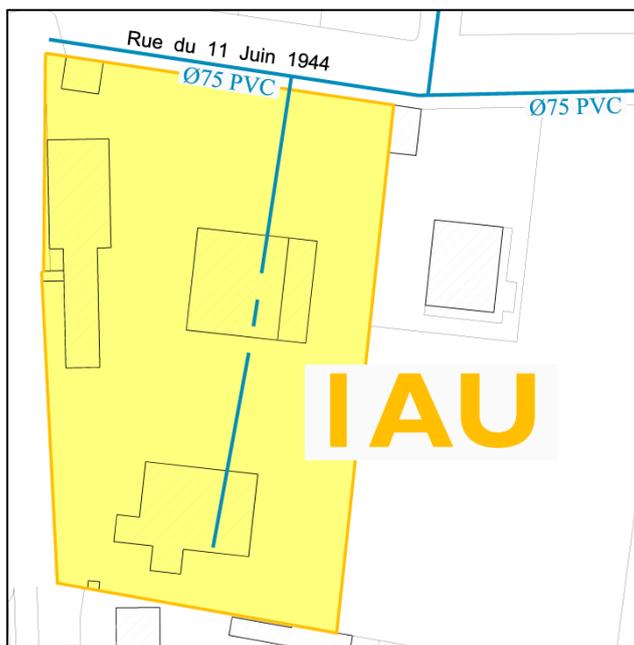
- **Zone IAU – Sud-est centre ville :**



L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire à partir de la canalisation Ø125 fonte du Boulevard de l'Abbaye situé en limite Sud de la zone.

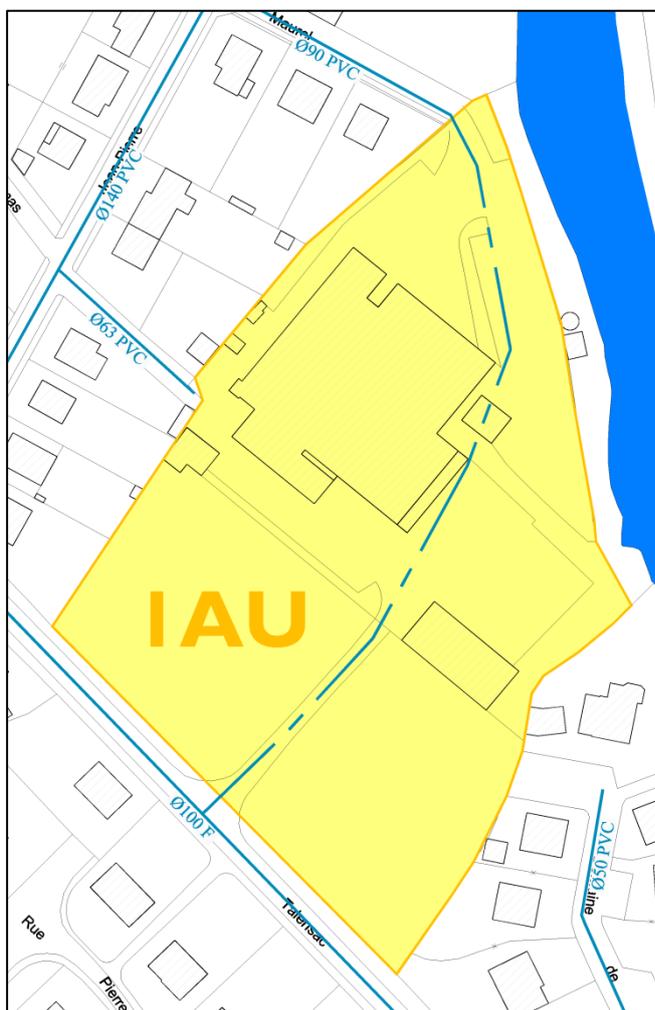


- **Zone IAU** – centre ville « Rue du 11 Juin 1944 » :



L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire à partir de la canalisation Ø75 PVC de la Rue du 11 Juin 1944 située en limite Nord de la zone.

- **Zone IAU** – Sud centre ville « le Grand Saloir » :



La distribution en eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir de la canalisation Ø90 PVC de la Rue Etienne Maurel située au Nord-ouest de la zone et à partir de la canalisation Ø100 fonte de la Rue de Talensac située en limite Sud.

GESTION DES DECHETS

La commune de Montfort sur Meu adhère au SMICTOM du Centre-Ouest d'Ille et Vilaine (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) depuis sa création en 1975. Ce syndicat a pour compétence la collecte et le traitement des déchets de 65 communes réparties sur 3 départements (Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor et Morbihan), soit une population de 101 338 habitants (recensement SMICTOM fin 2009). Le siège du SMICTOM est situé sur la commune de Saint Méen Le Grand.



Carte des communes adhérentes au SMICTOM du Centre-Ouest

Suite aux modifications apportées à la loi des finances de 1999, 60 des 65 communes ont transféré en 2002 leur compétence « collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés » aux Communautés de Communes auxquelles elles appartiennent.

Les communes de Beignon, Le Loscouët sur Meu, Merrillac, Saint Launeuc et Trémoré gardent quant à elles cette compétence.

Le Syndicat devient donc Syndicat Mixte, car composé de structures compétentes différentes.

L'assemblée délibérante est composée de 152 délégués représentant les 5 communes et les 8 communautés de communes.

Un bureau composé d'un Président, de cinq Vice-Présidents a été élu par le Comité Syndical. Ils étudient diverses questions puis les présentent aux délégués en assemblée générale.

Le Comité Syndical prend alors les décisions qui seront appliquées en matière de gestion des déchets ménagers sur le territoire du Syndicat.

Les communes adhérentes au SMICTOM sont représentées au sein du Syndicat pas le biais des différentes Communautés de Communes. La commune de Montfort-sur-Meu est représentée au sein de la Communauté de Communes du Pays de Montfort par 4 délégués désignés et approuvés par le Conseil Communautaire. Ils sont convoqués à toutes les assemblées générales du Comité Syndical. Ils participent aux discussions et aux votes des affaires inscrites à l'ordre du jour. Ils votent le budget. Ce nombre de représentants est fonction de la taille de la commune.

En 2009, 15 salariés travaillaient pour le Syndicat : une Directrice Générale des Services, un rédacteur, 2 agents administratifs (dont un à temps partiel), 2 techniciens, 2 ambassadrices du tri, un adjoint en charge de la maintenance des bacs, 4 adjoints techniques en charge de l'exploitation de l'usine de Point Clos et un adjoint en charge de l'entretien des locaux à temps partiel.

- **Les Ordures Ménagères résiduelles**

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les centres bourgs. Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures Ménagères » sont déposés dans des bacs individuels à couvercle vert, dont le volume est adapté à la taille du foyer. Au 31 décembre 2009, 25 634 conteneurs individuels non recyclables ont été mis en place chez les ménages.

Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire au moyen de bacs de regroupement. Les usagers disposent d'un bac collectif de 660 litres situé à proximité des habitations. Pour la commune de Montfort-sur-Meu, les hameaux concernés sont : « Le Bout de Lande », « la Loge », « la Prise Fresnel », « le Haut Chemin », « le Clos Mahé » et « St-Lazare ».

La collecte est effectuée sur les 65 communes du SMICTOM une fois par semaine. 40 tournées sont effectuées chaque semaine pour collecter l'ensemble des bourgs et des campagnes.

Pour la commune de Montfort-sur-Meu, les Ordures Ménagères sont collectées le Jeudi.

Une fois collectées, les Ordures Ménagères sont acheminées à l'usine de traitement du SMICTOM située à Point-Clos sur la commune de Gaël (35 290).

Elles sont ensuite rechargées en semi pour être évacuées vers le Centre de Stockage de Déchets Ultimes de Changé (53).

- Les déchets recyclables

La collecte sélective a été mise en place au sein du SMICTOM du Centre-Ouest depuis Juillet 2000.

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les centres bourgs. Les déchets emballages sont triés et placés par les particuliers dans des bacs individuels aux couvercles jaunes. Il s'agit d'emballages plastiques (bouteilles d'eau..), cartonnés (briques de lait..) et métalliques (boîtes de conserve..). Le volume du bac emballage est adapté au nombre de personnes dans le foyer (120 litres de 1 à 5 personnes, 240 litres au delà).

Les papiers, journaux et magazines sont quand à eux placés dans des bacs individuels de petites contenances.

Au 31 décembre 2009, 50 466 conteneurs de collecte sélective sont mis à disposition des ménages, administrations et collectivités, dans les centres bourgs à savoir :

- 25 685 bacs emballages 120, 240, 340 et 770 litres.
- 24 781 bacs papiers 35, 120, 240 et 340 litres.

La collecte sélective est effectuée une fois par semaine dans les centres bourgs. Elle se fait au moyen de bennes bi-compartmentées permettant la collecte simultanée des emballages et des papiers sans les mélanger. Le ramassage de ces bacs en « Porte à Porte » a lieu le Vendredi à Montfort-sur-Meu.

Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire. Les usagers disposent d'un bac collectif de gros volume (240, 340 ou 770 litres) avec couvercle operculé pour les emballages, situé à côté des bacs ordures ménagères.

La collecte sélective en campagne est effectuée au moyen d'une benne classique. Elle a lieu toutes les 2 semaines, soit 30 tournées chaque semaine.

Au 31 décembre 2009, 1 895 conteneurs collectifs pour les emballages sont mis à disposition des ménages et 99 colonnes pour la collecte du papier.

La collecte du verre existe sur le Syndicat depuis 1987. Les déchets de type verre doivent être déposés volontairement dans des colonnes à verre de 2,5 à 4 m³, placées de façon régulière sur l'ensemble du territoire.

La vidange des colonnes a lieu tous les quinze jours.

Dans la partie agglomérée de Montfort-sur-Meu, 6 conteneurs à verre sont à disposition. Ils sont situés sur le parking de la salle de sports, le parking du Leclerc Express, le parking de Catena, le parking à proximité de la gendarmerie, le parking de la Gare et à la déchetterie.

Au 31 décembre 2009, 342 colonnes sont réparties sur les 65 communes.

Une fois collectés, les emballages, les papiers recyclables et le verre sont envoyés au centre de tri « centre Bretagne » de l'entreprise THEAUD basé à Gaël près de Saint Méen Le Grand. Les différents matériaux sont triés et conditionnés puis envoyés vers des filières de recyclage pour être transformés en nouveaux produits.

- **Les déchets des professionnels**

Les déchets assimilables aux ordures ménagères produits par les professionnels sont collectés dans le cadre de la collecte des déchets traditionnels. Les professionnels qui produisent plus de 120 litres de déchets par semaine sont considérés comme « gros producteur ». Ils sont dans l'obligation de s'équiper de bacs de contenance suffisante et sont soumis à une redevance spéciale dont le montant est fonction du volume collecté.

Au 31 décembre 2009, 1 102 gros producteurs sont signataires d'un contrat avec le SMICTOM.

Le ramassage des Ordures ménagères et des déchets recyclables du SMICTOM du Centre-Ouest est réalisé par la société THEAUD.

La collecte du verre est réalisée par La Mévennaise de Transports.

- **Autres déchets**

Neuf déchèteries sont mises à disposition sur le territoire du SMICTOM (Caulnes, Montauban, Le Louscouët sur Meu, Gaël, Le Verger, Plélan Le Grand, Montfort sur Meu, Guilliers et Porcaro). Les déchets acceptés sont de types cartons, ferraille, bois, gravats, plastiques non recyclables, encombrants, déchets verts, verre, papiers recyclables, emballages ménagers recyclables, polystyrène, textiles, déchets ménagers spéciaux,...

Ces déchèteries sont accessibles aux artisans et commerçants, mais le dépôt de déchets n'est pas gratuit pour des professionnels.

En 2008, 234 255 dépôts de particuliers et 953 dépôts d'artisans commerçants facturés ont été comptabilisés sur les 9 déchèteries.

La commune de Montfort sur Meu dépend de la déchèterie située dans la Zone Artisanale des Tardivières.

- **Le compostage individuel**

Le SMICTOM propose depuis 2003 des composteurs individuels aux foyers intéressés.

Jusqu'au cours de l'année 2008, le SMICTOM ne proposait qu'un modèle en plastique. Devant le souhait d'usagers, le comité syndical a décidé d'acquérir des composteurs en bois auprès de la société Brocéliande Environnement de Montfort-sur-Meu.

Le SMICTOM propose désormais 2 modèles de composteurs :

- en matière plastique d'un volume unique de 350 litres, au prix de 25 euros le composteur.
- en bois d'un volume unique de 400 litres, au prix de 40,20 euros le composteur.

Les déchets de jardin, restes de repas et déchets biodégradables peuvent être déposés dans cet outil. Ces déchets mis en mélange se décomposent sous l'action des animaux du sol. Après une période de 6 à 9 mois, ils sont transformés en un terreau biologique qui est le résultat du compostage.

- **Le contrat Eco-Emballages**

Le SMICTOM a renouvelé en septembre 2005 le partenariat qu'il entretenait avec la société Eco-Emballages depuis 1999 en signant un nouveau contrat de 6 ans avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2005.

Cette société agréée par les pouvoirs publics soutient financièrement le programme de collecte sélective du SMICTOM Centre Ouest.

Ces soutiens sont versés sur chaque tonne d'emballages triée et sur les dépenses liées aux actions de communication.

- **Collectes EMMAUS**

Afin de sensibiliser sur la réduction à la source des déchets et le réemploi, le SMICTOM organise régulièrement en collaboration avec l'association EMMAUS des collectes d'objets réutilisables dans les déchetteries du Syndicat.

13 collectes ont eu lieu en 2009, sur 8 des 9 déchetteries et sur 2 communes du Syndicat.

L'association EMMAUS met à disposition un camion et du personnel.

Les habitants ont pu apporter divers objets dont ils n'avaient plus l'utilité (jouets, électroménagers, meubles, luminaires, matériel informatiques...)

Le syndicat a également mis en place des recycleries sur les déchetteries de Montfort-sur-Meu et Loscouet-sur-Meu. Ce sont des locaux qui permettent d'accueillir les dépôts des usagers tout au long de l'année aux jours et heures d'ouverture des sites.

ANNEXES

- Annexe n°1 : Rapport annuel 2008 – Station d'épuration de Montfort sur Meu – Conseil Général d'Ille et Vilaine – MAGE 35 270 Combourg
- Annexe n°2 : Rapport de visite des hydrants – Juin 2008 – Commune de Montfort-sur-Meu